

Légende

Zones

- UA = zone urbaine à forte valeur patrimoniale
- UB = zone urbaine dense caractéristique des faubourgs
- UC= zone urbaine à vocation résidentielle avec tissu lâche
- UD = zone urbaine à vocation de logement collectif
- UE = zone urbaine à vocation d'équipements
- UF= zone de hameau (préservation du caractère architectural bressan)
- UX = zone d'activités économiques
- UZ = zone d'activités commerciales
- UA| UB| UC| = zone urbaine de protection des berges des cours d'eau et de la ripisylve
- 1AU = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
- 1AUe = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
- 1AUr = zone de renouvellement à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
- 1AUX = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités
- A= zone agricole
- Aj = zone à vocation horticole ou maraîchère
- As = Zone agricole stricte
- Aco = Secteur agricole de corridor écologique
- N = zone naturelle
- Nco = Secteur naturel de corridor écologique
- Na = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement et équipement lié au marché
- NE = zone naturelle à vocation de loisirs
- Nv = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement de caravanes
- L'indice "r" est attaché à une zone quand celle-ci se situe en zone inondable d'après le PPRI de la Seille approuvé et 1/07/2004 et modifié le 1/11/2004.
- 2AU : zone d'extension à urbaniser à long terme à vocation d'habitation
- Bâtiment agricole : ICPE
- ★ Changement de destination autorisé au titre du L.151-11 du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment historique et structurant à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- ▲ Patrimoine remarquable à préserver au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux à préserver au titre du L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Parcelle faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Voie Verte
- Cône de vue : Espace à maintenir ouvert
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver au titre du L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espace Vert Protégé à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Arbre à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres à maintenir et à valoriser au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Servitude IS
- Surface en eau

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Description	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Continuité platane et projet de base de loisirs	3480,8	Commune
2	Création d'une médiathèque	2941,1	Commune
3	Elargissement rue de sables	1222,9	Commune
4	Accès déchetterie côté La Chapelle-Raude	2037,8	Commune
5	Aménagement carrefour rue de Bouffort avenue Fernand POINT	22,4	Commune
6	Aménagement rue Albert JAILLET	11	Commune
7	Aménagement carrefour rue de Joux et de la République	35,3	Commune
8	Aménagement carrefour rues de Bouffort et du Joux	100	Commune
9	Contournement allée des jardins	7084,1	Commune
10	Extension jardins	4070,9	Commune
11	Contournement impasse de Varennes	29,7	Commune
12	Cherchement station place des Cordeliers – avenue Fernand POINT	448,9	Commune
13	Station entre rue Albert JAILLET et l'allée Jules HAGENET	408,3	Commune
14	Cherchement piéton Basse Hucconière - Saugy	10289	Commune
15	Cherchement le long de la Vallière et du Schœau	8711,6	Commune
16	Accès piéton SAU1 par chemin des Fontaines	59,4	Commune
17	Echelon de la voirie pour desservir la zone SAU1	211,2	Commune
18	Aménagement de la voirie de desserte de la zone SAU1	316,3	Commune

Liste des éléments du paysage

Numéro	Nom
1	Hôtel Dieu
2	Maison du Bailli
3	Théâtre Municipal
4	Tour Saint Pierre
5	Tour Saint Paul
6	Gare SNCF
7	Immeubles présentant un intérêt architectural
8	Ancien garage écuries
9	Coffre lié au transport de Sol
10	Demeures bourgeoises
11	Moulin du Bourghéreau
12	Chapelle Saint Pierre en Louhansais
13	Hôtel particulier
14	Hospice Fernand Oratoire et Moreto
15	Maison d'habitat
16	Maison Passerat et Ancienne Mairie
17	Maisons accolées piliers et pans de bois
18	Maison avec loggia
19	Ferme de la Troche
20	Ferme Saugy
21	Ferme Bressane
22	Hôtel de Ville
23	Ancien abattoirs
24	Eglise de Châteaurenaud
25	Musée Ecole des Beaux-Arts
26	Anciens bains publics
27	Buffet de la gare le terminus
28	Site de la Chapellerie
29	Abattoirs de Bram
30	Salle de la Grenette
31	Grande Salienne Vial Vincent
32	École
33	Anciennes halles ferroviaires de l'Ecotet
34	Lavoir

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

Commune de Louhans-Châteaurenaud

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

APPROBATION

Document arrêté par Délibération du Conseil Municipal
en date du :



VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
13 Avenue Aristide Briand - 21000 DIJON
Tél : 03.84.79.02.57 / Fax : 03.72.13.38.70
Email : cda@verdi-ingenierie.fr

Plaque numéro :

4.7

Echelle: 1/2000ème